



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



**France Relance :
Ouverture des mesures pour soutenir les
producteurs dans leurs rapports de force au
sein des filières alimentaires**

12 mai 2021

Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, annonce l'ouverture des mesures d'appui aux organisations de producteurs (OP) et à leurs associations (AOP). Dotés de 6 millions d'euros, ces dispositifs visent à renforcer le pouvoir de négociation de ces structures dans leurs rapports au sein des filières alimentaires. Par le financement de formations, de matériels et de prestations de conseil, l'objectif est de leur permettre de s'emparer pleinement des outils de la loi EGalim et d'ainsi contribuer à une rémunération plus juste pour les agriculteurs.

Agir pour une meilleure rétribution du travail des agriculteurs est un impératif porté par l'ensemble du Gouvernement et initié dès les Etats généraux de l'Alimentation en 2017. Dans cette dynamique soutenue par la loi EGalim, le plan de relance vient aussi concourir à cet objectif majeur pour la pérennité des filières agricoles et *in fine* de notre souveraineté agroalimentaire.

Avec la mesure d'appui aux OP et AOP, le plan France Relance accompagne ces structures dans le renforcement de leurs actions et de leur poids dans les rapports de force au sein des filières alimentaires.

La mesure se divise en deux volets :

- **Le volet « formation »**, doté de 2 millions d'euros, il agit pour la montée en puissance des OP et AOP dans la négociation collective. Les cycles de formation sont d'ores et déjà ouverts pour les filières d'élevage et sont opérés par des organismes sélectionnés par VIVEA (fonds d'assurance formation pour les non-salariés du secteur agricole) et OCAPIAT (opérateur de compétences).

Pour plus d'informations, OP et AOP sont invitées à se rendre sur les sites internet de VIVEA et OCAPIAT.

- **Le volet « investissements »**, doté d'un budget de 4 millions d'euros dans le cadre du plan France Relance, encourage le financement de systèmes d'informations adaptés et/ou des prestations de conseils externes (appui juridique par exemple). Par ce soutien, l'objectif est d'appuyer les organisations de producteurs existantes pour optimiser les outils prévus par la loi

Egalim, encourager leur structuration et, à terme, soutenir le développement de nouvelles AOP. Ces dernières permettront de concentrer l'offre et de peser davantage dans les négociations commerciales. Ce guichet est piloté par FranceAgriMer et sera accessible dès le 26 mai 2021. Les dossiers complets déposés seront traités au fil de l'eau.

Pour plus d'informations, les organismes sont invités à se rendre sur le [site de FranceAgriMer](#).

« Toute négociation est un rapport de force. Dans celles menées au sein des filières alimentaires, il est primordial que les agriculteurs puissent être le mieux armés possible pour défendre la valeur de leurs productions. C'est toute la dynamique portée par la loi EGAlim qui a initié un changement au combien nécessaire pour nos filières agricoles. Alors que nous activons tous les leviers pour renforcer ses dispositions, le plan France Relance concoure également à cet objectif en apportant un soutien technique et opérationnel aux organisations de producteurs et à leurs associations. » a déclaré Julien DENORMANDIE, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Contacts presse

Service de presse de Julien Denormandie
Tél : 01 49 55 59 74
cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère
Tél : 01 49 55 60 11
ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture
et de l'Alimentation
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr
www.alimentation.gouv.fr
@Agri_Gouv